

## AVIS DE COURSE *TRANSMANCHE CHERBOURG / WEYMOUTH*

Yacht Club de Cherbourg  
23 , 24 et 25 mai 2026  
Grade 5A

La Transmanche CHERBOURG/WEYMOUTH est organisée du 23 au 25 mai 2026 par le Yacht Club de Cherbourg, association affiliée à la FFVoile, en collaboration avec le Weymouth Sailing Club.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans les règles de course à la voile (RCV) 2025-2028.
- 1.2. Les Règlements de la Fédération Française de Voile.
- 1.3. Les prescriptions de la FFVoile s'appliquant à tous les concurrents.
- 1.4. La partie B section 2 du RIPAM (IRPCAS), quand elle remplace les règles du chapitre 2 de RCV.
- 1.5. Le règlement OSIRIS habitable 2026.

### 2. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles mises en ligne sur le site du Yacht Club de Cherbourg, au plus tard le vendredi 22 mai 2026. Elles seront de plus distribuées à la confirmation des inscriptions.

### 3. COMMUNICATION

Un **groupe WhatsApp** sera créé pour l'évènement et servira de tableau officiel en Ligne. Le Comité de Course pourra y diffuser des informations officielles concernant la course.

(DP) (NP) Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

### 4. ADMISSIBILITE, INSCRIPTION et FORMALITES

4.1 L'épreuve est ouverte à :

4.1.1 aux voiliers monocoques en règle avec leur autorité nationale. Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur : de catégorie de conception A ou B norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4ème catégorie de navigation ou équivalent, et équipé d'un moteur.

4.1.2 aux bateaux du système à handicap **Osiris Habitable** ou **ORC**, Classe C, D, R2 et R3 d'un groupe net minimum de **14** valide pour la période de la course.

4.1.3 Les bateaux de la classe A, B et L ne sont pas admis à courir, sauf les Mini 6.50.



4.1.4 Course en équipage avec un minimum de 2 personnes.

4.2 Les places de port seront attribuées par les autorités portuaires à Weymouth.

Chaque bateau inscrit devra payer directement ses nuitées sur place.

La liste des bateaux sera établie dans l'ordre d'arrivée des dossiers d'inscription complets reçus par le secrétariat du YCC.

4.3 **Inscription** : Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire et payer en ligne via le lien Axyomes avant la clôture des inscriptions le **Vendredi 15 Mai** :

[https://yc-cherbourg.axyomes.com/client/regate\\_1.php?regate\\_id=138653&controle=22322bb9](https://yc-cherbourg.axyomes.com/client/regate_1.php?regate_id=138653&controle=22322bb9)

Le montant des inscriptions est fixé à **100 €** par bateau.

50% des frais d'inscriptions seront remboursés en cas d'annulation de l'épreuve.

4.4 **Formalités administratives** obligatoires (Douanes et Autorités) pour votre navigation au Royaume-Uni :

- chaque membre de l'équipage doit posséder un **passport valide**.
- Faire une demande de visa temporaire (**ETA**) pour tous les membres de l'équipage

<https://www.gov.uk/guidance/apply-for-an-electronic-travel-authorisation-eta>

- Avant de quitter Cherbourg, vous devez déclarer votre navigation vers Weymouth et vous enregistrer sur ce site :

<https://www.gov.uk/guidance/submit-a-pleasure-craft-report#submit-your-report-online>

- Arborez le drapeau jaune Q en entrant dans les eaux territoriales du Royaume-Uni (limite de 12 milles)

4.4 **BBQ du dimanche 24 mai au Weymouth Sailing Club (13h00 locale)** :

Le prix du repas au **Weymouth Sailing Club** est fixé à **30 euros** par personne.

Chaque équipage devra préciser le nombre de personnes présentes et régler ses repas au Yacht Club de Cherbourg, au plus tard lors du briefing prévu le vendredi 22 mai.

Des tickets repas seront distribués pour le BBQ.

4.5 Documents et informations à fournir pour l'inscription :

- La liste d'équipage du bateau.
- Le certificat Osiris ou ORC valide.
- Licence FFVoile 2026 « compétition » ou « pratiquant » pour les concurrents majeurs, et pour les mineurs, une licence FFVoile 2026 « compétition » accompagnée d'une autorisation parentale.
- Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
  - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing.
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros.
- La première page de l'acte de francisation pour les bateaux français. Les bateaux non francisés doivent être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.
- Certificat d'assurance du bateau en cours de validité.
- Le livret du radeau de survie à jour
- N° de téléphone portable accessible pendant la durée de l'épreuve.
- Licence Station Radio en cours de validité (intégrant le n° MMSI et l'indicatif VHF du bateau).



• Feuille d'encodage de la Balise EPIRB pour les bateaux équipés. (non obligatoire).

**Toutes les pièces justificatives peuvent être envoyées par mail. ([contact@yc-cherbourg.com](mailto:contact@yc-cherbourg.com)), ou téléchargées via le lien d'inscription Axyomes.**

## 5. PUBLICITE

[DP] [NP] Les bateaux [doivent] [peuvent être tenus] d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

## 6. PROGRAMME (*Tous les horaires sont en heure française et pourront être modifiés en fonction de la météo*)

Confirmation des inscriptions au Yacht Club de Cherbourg, le **vendredi 22 mai** de 10h à 12h et de 14h à 19h

**Vendredi 22 mai 2026** : 19h00 Briefing des skippers au YCC

**Samedi 23 mai 2026** : 09h00 Départ course 1 : Cherbourg -Weymouth

**Dimanche 24 mai 2026** :

- 13h00 proclamation des résultats de la course 1 au Weymouth Sailing Club
- 14h00 BBQ (13h00 locale)

**Lundi 25 mai 2026** :

- 06h30 Départ course 2: Weymouth -Cherbourg
- Remise des prix prévue vers 19h00 au YCC (avancée si tous les bateaux sont arrivés).

## 7. JAUGE

Chaque bateau doit adresser à l'Autorité Organisatrice un certificat OSIRIS ou ORC valide.

## 8. CLASSEMENTS

8.1. Le Système de Points à Minima des RCV (annexe A) sera appliqué

8.2. Les ex aequo seront départagés par l'application de la RCV A 8

8.3. Le classement de la transmanche sera le classement en temps compensé OSIRIS.

**Il pourra y avoir 2 classements (doubles et équipages) suivant le nombre de bateaux inscrits.**

8.4. La régata se court en deux courses (coefficient 1) :

Course 1: Cherbourg/ Weymouth

Course 2: Weymouth /Cherbourg

## 9. SECURITE

9.1. Les bateaux devront être équipés :

- d'un moteur fixe in-board ou hors-bord en bon état de fonctionnement, disposant d'une autonomie suffisante pour la course à courir.
- d'une VHF fixe de puissance 25W en état de marche.

9.2. Le port de la brassière de sécurité est obligatoire en permanence en mer pour toutes les personnes de l'équipage. Le port d'une balise Personnelle AIS avec GPS est conseillé.

9.3 Les concurrents devront disposer de l'armement de sécurité pour la zone de navigation. C'est-à-dire l'armement **Semi-Hauturier** de la division 240. Les bateaux battant pavillon étranger devront avoir le matériel de sécurité tel que défini par leur réglementation.

## 10. AIDE EXTERIEURE



WEYMOUTH  
SAILING CLUB

- Les pilotes automatiques sont autorisés, ceci modifie la RCV 52
- Tout système d'aide à la navigation est autorisé
- Le routage extérieur n'est pas autorisé
- Toute assistance extérieure est rigoureusement interdite pendant la course



YACHT CLUB  
DE CHERBOURG

## 11. PLACE AU PORT

Les bateaux devront payer leur place de port à la capitainerie de Weymouth

## 12. PRIX

Des prix seront distribués en fonction de la répartition des catégories retenues pour l'épreuve. La remise des prix est prévue le **Lundi 25 mai à 19h00** au YCC. (avancée si tous les bateaux sont arrivés).

## 13. PROTECTION DES DONNEES

**13.1 Droit à l'image et à l'apparence :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

**13.2 Utilisation des données personnelles des participants :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## 14. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

## 14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter le secrétariat du YCC.  
02.33.94.28.05 Mail : [contact@yc-cherbourg.com](mailto:contact@yc-cherbourg.com)